



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 12 décembre 2024

Objet de la délibération

**DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : COMPTE RENDU DES
VIREMENTS DE CREDITS**

Le douze décembre deux mille vingt-quatre à 18 H 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le cinq décembre deux mille vingt-quatre, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Stéphane LOHÉZIC , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT , Aline LE FUR , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Alain LARRIVÉ , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL , Hilal SAFAK .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

André HARTEREAU pouvoir à Philippe PERRONNO .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Pascal LE LIBOUX désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2024.12.016

**DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : COMPTE RENDU DES VIREMENTS
DE CREDITS**

Rapporteur : Yves GUYOT

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 14 décembre 2023 a donné délégation au Maire ou à son représentant dans le cadre des dispositions visées à l'article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales afin de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, pour les seuls budgets soumis à la nomenclature M57.

Par décision, respectivement en date du 4 juin et du 14 novembre,

DCDSF202406019 :

- Virement de crédits du compte 6262 – Frais de télécommunications (chapitre 011) au compte 7391112 – Dégrèvement taxe habitation sur logements vacants (chapitre 014) pour 10 000€
- Virement de crédits du compte 63512 – Taxes foncières (chapitre 011) au compte 673 – Titres annulés sur exercices antérieurs (chapitre 67) pour 6 000€

DCDSF20241131 :

- Virement de crédits du compte 65748 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé (chapitre 65) au compte 6042 – achats de prestations de services (chapitre 011) pour 5000€
- Virement de crédits du compte 20415342 – Subventions d'équipement versées aux EPL et services rattachés, à caractère industriel et commercial, bâtiments et installations (chapitre 204) au compte 27638 – Créances sur collectivités publiques, autres établissements publics (chapitre 27) pour 10 000€

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5217-10-6,

Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 8 décembre 2024,

Vu l'avis de la Commission Ressources en date du 25 novembre 2024,

Vu le rapport présenté en séance du Conseil Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de ces informations

Le conseil prend acte,

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 056-215600834-20241212-D202412016C-DE

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr